Littér'agir sur les addictions

Recommandations pour agir auprès des personnes accueillies en CHRS



Juin 2024









Ce document a été rédigé par :

Julien Aimé, Chargé d'ingénierie et de projets en promotion de la santé à Promotion Santé Grand Est. Docteur en sociologie.

Relu par: Alissia Gouju, Référente de l'Axe Action et Coordination, Promotion Santé Grand Est. Docteure en sociologie.

Illustrations : Image générée par Microsoft Copilot, intelligence artificielle de Microsoft, le 30 mai 2024 (https://www.microsoft.com/copilot).

Promotion Santé Grand Est remercie:

- Bastien Leget, Directeur du CDPA de Moselle, Nour Honein, Chargée de mission à la Fédération des Acteurs de la Solidarité, Laurine Jacobé, Responsable Prévention-Formation à Addictions France et l'Agence régionale de santé Grand Est pour leur soutien lors de la réalisation de ce projet;
- Toutes les personnes qui ont accepté de faire porter leur parole en participant aux entretiens. Ce sont les récits de leurs expériences qui ont permis de construire ce diagnostic;
- Les structures qui ont aidé à la réalisation des entretiens dans leurs locaux.

Citation proposée

Aimé J. Littér'agir sur les addictions : Guide pratique et recommandations. Laxou : Promotion Santé Grand Est ; 2024. 16 p.

Diagnostic financé par l'Agence régionale de santé Grand Est dans le cadre du Fonds de Lutte Contre les Addictions.

Juin 2024

Littér'agir sur les addictions : guide pratique et recommandations · Promotion Santé Grand Est



Ce document a pour objectif de présenter des recommandations pour agir en faveur du développement de la littératie en santé des personnes en situation d'addiction et accueillies en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Le concept de littératie en santé désigne la capacité des personnes et des groupes à accéder à l'information, à la comprendre, à l'évaluer et l'utiliser de manière à promouvoir, à maintenir et améliorer leur santé tout au long de la vie.

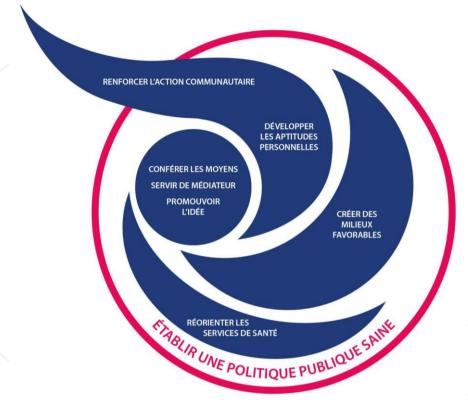
Ce document se fonde sur :

- Les résultats d'un diagnostic régional sur la littératie en matière d'addictions des personnes accueillies en CHRS. Ce diagnostic a été réalisé par Promotion Santé Grand Est entre 2022 et 2024. Il repose sur la réalisation d'entretiens collectifs auprès des professionnel·les de la solidarité, directeur, psychologue, travailleurs sociaux des CHRS, de professionnel·es de structures d'addictologie et aussi des personnes accueillies en CHRS.
- Le travail des professionnel·es présent·es lors d'un webinaire de présentation des résultats du diagnostic.

Ce guide est structuré autour des différentes stratégies de la promotion de la santé mobilisées dans la Charte d'Ottawa (1986). La promotion de la santé est définie comme « le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci ». Néanmoins, au-delà d'améliorer la santé de la population, la promotion de la santé vise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et s'appuie donc sur des valeurs d'équité et de justice sociale.



La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS, 1986)



Source : Sirena CPS, https://www.sirena-cps.fr/wp-content/uploads/2023/10/charte-d-ottawa_oms_1986-1536x1388.jpg





Axe 1 · Réorienter les services de santé

Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé et du médico-social pour augmenter le niveau de littératie des personnes accueillies en CHRS



Synthèse des constats du diagnostic

La formation des professionnels du médico-social en addictologie est essentielle pour améliorer l'accompagnement et le soutien aux personnes souffrant d'addictions. Les professionnels expriment parfois le sentiment d'être dépassés par les conduites addictives des personnes accueillies en CHRS, qu'ils soient déjà formés en addictologie ou non. Aussi, les travailleurs sociaux expriment le besoin d'être formés sur les techniques d'échanges basées sur l'écoute et le non-jugement. Les professionnels formés à l'entretien motivationnel considèrent que cette technique apporte une véritable plus-value à leur métier.

Les personnes accueillies en CHRS rencontrées ont mentionné des relations parfois conflictuelles avec les professionnels de santé en raison des expériences négatives qu'ils ont vécu ou de la conception négative de l'addiction véhiculée par certains médecins.





- 1. Développer la formation des professionnels de santé sur la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'addiction, incluant des modules sur la littératie en santé, pour mieux comprendre et répondre à leurs besoins spécifiques.
- 2. Développer la formation continue des professionnels de santé et du secteur médico-social sur les enjeux de la littératie en santé, de l'addiction, de la réduction des risques et des approches centrées sur la personne.
 - Les formations à l'entretien motivationnel existent sur le territoire
 Grand Est et peuvent contribuer au changement de posture des professionnels¹.
 - Mettre en place des formations en intra au sein de chaque structure, destinées à l'ensemble de l'équipe et à la direction.
 - Elaborer un programme de formation-actions dans les structures, afin de construire des solutions sur mesure et de former les professionnels.
 - Mettre en place, chaque année, des formations à destination des professionnels des CHRS réalisées par des structures d'addictologie sur les nouveaux usages et les nouveaux produits.
- 3. Renforcer la prise en compte de la littératie en santé dans les formations initiales et continues des professionnels de santé et du secteur médico-social, y compris le développement et la diffusion de modules de formation sur la littératie en santé et sur les techniques de communication.
 - Etablir des conventions avec les écoles de médecines, de soins infirmiers, les instituts régionaux du travail social, les structures de formation paramédicale afin d'y proposer des modules de formation.

¹ Voir à titre d'exemple les formations proposées par Promotion Santé Grand Est : https://promotion-sante-grandest.org/index.php/se-former/les-formations



- 4. Développer des temps d'échanges destinés aux professionnels de la santé et du secteur médico-social sur les enjeux de littératie en santé, de l'addiction, de la réduction des risques.
 - Organiser des ciné-débat dans les CHRS avec les professionnels et les personnes accueillies.
 - Mettre en place des journées d'échanges de pratiques entre professionnels du secteur médico-social en y faisant participer des personnes accueillies en CHRS.

Renforcer les partenariats entre les structures CHRS, les structures d'addictologie et de la santé mentale



Synthèse des constats du diagnostic

Les partenariats entre les CHRS et les structures de santé locales (addictologie, psychiatrie, veille sociale) sont essentiels pour améliorer la littératie en santé des personnes accueillies.

Les ateliers et permanences organisés par des professionnels de l'addiction dans les CHRS contribuent non seulement à la réduction des risques en matière d'addiction mais aussi à la formation des travailleurs sociaux, à la constitution d'une culture partagée.

L'intervention de professionnels de santé semble permettre de réduire l'écart des personnes accueillies en CHRS vis-à-vis du monde de la santé.





- 5. Mettre en place des dynamiques partenariales entre les CHRS et les structures de santé locales.
 - Élaborer une convention entre le secteur addictologique et le secteur de l'hébergement afin de définir les modalités d'intervention des Caarud et des Csapa.
 - Créer des salles de consommation accompagnée en CHRS ou à proximité de ceux-ci.
- 6. Mettre en place des dynamiques partenariales entre les différents CHRS du Grand Est.
 - Organiser des périodes d'observation et de collaboration pour les professionnels au sein de différentes structures.
 - Construire des réponses conjointes pour des appels à projets (Mildeca, Fonds de Luttes Contre les Addictions).
- 7. Développer des programmes intégrés de prise en charge des troubles psychiques et des addictions.
 - Déployer des programmes d'éducation thérapeutique du patient en CHRS.
- 8. Renforcer les interventions des professionnels de santé dans les CHRS et soutenir les dispositifs de consultations avancées pour les publics les plus éloignés de la santé.
 - Conventionner avec les communautés professionnelles territoriales de santé qui structurent le Grand Est.
 - Participer aux instances locales de santé tels que les Contrats Locaux de Santé, les conseils territoriaux de santé (CTS), Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), etc.





Axe 2 · Renforcer l'action communautaire en CHRS

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité et d'addiction accueillies en CHRS



Synthèse des constats du diagnostic

Les personnes accueillies en CHRS ont un savoir d'usage, issu de l'expérience, qui est très peu utilisé et/ou valorisé dans les structures ou dans la production de savoirs partageables, d'informations pour la santé.

La parole des usagers des CHRS est rarement prise en compte dans les décisions prises dans les structures et en particulier autour des questions relatives aux addictions.



- 9. Faire participer les personnes accueillies en CHRS à l'élaboration de supports d'information et de communication sur la santé, les addictions, la littératie en santé et les postures professionnelles, destinés aux autres CHRS et aux professionnels de santé.
 - Elaborer, avec les personnes concernées, des outils et des guides de bonnes pratiques afin d'adapter l'information, les campagnes de



- sensibilisation et les projets de santé publique aux besoins du public ciblé.
- Intégrer des personnes accueillies dans la construction des activités mises en œuvre dans les CHRS.
- 10. Intégrer des personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accompagnement social dans la prise de décisions et l'élaboration de la politique d'établissement.
 - Intégrer les personnes accueillies dans les CHRS à l'élaboration du projet d'établissement et de sa politique, notamment, à la définition des politiques d'autorisation ou d'interdiction de la consommation, afin de respecter leurs besoins et leurs préférences et de favoriser leur empowerment.
 - Elargir les missions des conseils de la vie sociale (CSV) aux questions liées à l'addiction en structure.
 - Intégrer la participation des usagers dans toutes les dimensions des CHRS.
 - Intégrer la participation active des résidents aux instances décisionnelles et consultatives du CHRS, en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de contribuer aux décisions et de s'impliquer dans la vie de l'établissement.
- 11. Mettre en place des dispositifs de pair-aidance au sujet des addictions et de la santé globale pour les personnes accueillies en CHRS.





Axe 3 · Créer des environnements favorables à la littératie en santé dans les établissements CHRS

Développer des environnements physiques et sociaux favorables à la littératie en santé des personnes accueillies en CHRS



Synthèse des constats du diagnostic

La qualité des lieux de vie est un élément important pour l'application des mesures favorables à la santé. Le diagnostic révèle que la qualité et le confort d'un lieu d'accueil renforcent les liens sociaux, le respect mutuel et le soutien entre les résidents. Les personnes concernées ont constaté une différence significative dans leur bien-être, et parfois dans leur consommation, en fonction des structures dans lesquelles elles ont résidé.

Les activités occupationnelles proposées dans les structures de la solidarité ont pour objectif de faire passer le temps plus vite et de réduire la consommation de substances, mais les personnes accueillies expriment souvent un désintérêt pour ces activités parfois vécues comme infantilisantes.





- 12. Intégrer la qualité des lieux d'accueil dans les politiques d'établissement.
 - Organiser des temps d'échanges avec les personnes accueillies afin de tenir compte de leurs besoins et souhaits en matière d'aménagement des lieux.
 - Garantir la possibilité aux personnes accueillies d'accéder à une chambre individuelle comprenant des sanitaires.
 - Aménager des espaces et organiser des moments propices aux échanges et à la création de lien social.
 - Créer des lieux de rencontre confidentiels.
 - Adopter une posture montrant à la personne accueillie qu'on lui fait confiance et qui reconnait ses compétences et connaissances.
- 13. Soutenir la mise en place d'alternatives aux activités occupationnelles.
 - o Développer des partenariats avec des chantiers d'insertion.
 - o Soutenir les dispositifs de retour en emploi.
- 14. Constituer des groupes de travail internes aux structures afin de co-construire des activités.





Axe 4 · Elaborer des politiques favorables à la littératie en santé des personnes accueillies en CHRS

Elaborer des politiques d'établissement et des politiques publiques permettant de renforcer la littératie en santé des publics accueillis en CHRS



Synthèse des constats du diagnostic

Le concept de Littératie en santé est trop peu mobilisé dans les structures médico-sociales et en particulier dans le champ de la solidarité.

Les CHRS ont évolué vers une approche plus préventive et axée sur la réduction des risques en matière de consommation de drogues et d'alcool, mais les structures d'hébergement et d'accompagnement social font face à des débats et à des situations paradoxales concernant l'autorisation ou l'interdiction de la consommation de substances en leur sein.

Les politiques vis-à-vis de la santé dans les centres d'hébergement varient, certains favorisant un soutien actif tandis que d'autres encouragent l'autonomie.

La multiplication de dispositifs dans certaines structures entraine une incohérence des politiques d'établissement.





- 15. Intégrer la santé comme priorité dans les projets associatifs et les projets des structures de la solidarité.
 - Considérer la place prioritaire de la santé dans les CHRS comme un critère qualité des projets d'établissement.
 - Apporter un soutien financier aux structures qui font de la santé de leurs usagers une priorité.
- 16. Mettre en place des politiques qui encouragent et soutiennent les CHRS vers une approche de promotion de la santé en matière d'addictologie.
 - Soutenir financièrement et politiquement le développement à proximité des CHRS de "salle de réduction des risques".
 - Dans les CHRS et les associations gestionnaires, harmoniser les politiques en matière de santé et d'addictions au sein des différents dispositifs d'hébergement en intégrant les personnes accueillies dans la définition de ces politiques.
 - Intégrer un volet « littératie en santé » dans les projets personnalisés.
- 17. Construire une politique publique locale favorable à la littératie en santé.
 - Constituer des groupes de travail intersectoriels (Région, Agence régionale de santé, Préfecture, etc.) au niveau régional au sujet de la littératie en santé.
 - Réaliser des études régulières du niveau de littératie des habitants du Grand Est et des publics vulnérables².
 - Expliciter dans le Plan Régional de Santé les enjeux et attendus en matière de littératie en santé.

² Les études des niveaux de littératie en santé des populations de pays ou de régions sont assez récentes et rares. Elles sont réalisées à l'occasion de diagnostics locaux ou régionaux de santé ou à l'occasion de l'administration de questionnaire sur la vie quotidienne. Voir par exemple : https://www.santepubliquefrance.fr/docs/litteratie-en-sante-rapport-de-l-etude-health-literacy-survey-france-2020-2021 ou https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/une-personne-sur-dix-eprouve-des-difficultes .



- 18. Intégrer la littératie en santé et en particulier la littératie organisationnelle dans les stratégies, les procédures et les critères qualité des établissements de type CHRS.
 - Développer des outils pratiques d'(auto-)évaluation du niveau de littératie organisationnelle des structures de la solidarité.
 - Développer l'accessibilité des informations de santé aux personnes accueillies en CHRS.



Ce document a pour objectif de présenter des recommandations pour agir en faveur du développement de la littératie en santé des personnes en situation d'addiction et accueillies en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

www.promotion-sante-grandest.org



